

Avec les rencontres professionnelles, partageons l'innovation, l'information et les solutions!

## Point sur l'évolution de la règlementation Gaz

## **Evolutions règlementaires:**

Les nouvelles règles de l'arrêté du 23/02/18 (applicables depuis le 1° Janvier de cette année) ont entraîné nombre de modifications quant aux interventions des professionnels sur le gaz.

Au-delà, c'est l'ensemble de la filière gaz qui est concernée par cet enjeu (négoces, prescripteurs, bureaux d'études, bureaux de contrôle, gestionnaires de réseaux, ...)

Le texte traite désormais d'objectifs à atteindre autorisant l'innovation au travers de cinq guides thématiques. Ainsi, ce sont des problématiques transformées en opportunités de développement.

De ces nouvelles dispositions, découlent de nouveaux points de contrôles imposés par les pouvoirs publics dans les référentiels et la fiche visa qualité (d'auto-contrôle).

## Les nouveaux formulaires de certificats :

Depuis cette même date (01/01/2020), vos certificats de conformité sont 100% dématérialisés. Ils sont plus faciles à archiver. En quelques heures, ils sont visés et disponibles sur votre Interface Qualigaz Pro. Avec le CQH (Certificat Qualigaz Habitation), vous n'aurez plus à vous demander quel modèle utiliser. C'est votre déclaratif de travaux qui détermine précisément quel imprimé est mis à votre disposition.

## INSCRIPTION OBLIGATOIRE par téléphone au 05 34 09 81 82 et par mail à contact@u2p09.fr

Même et surtout pendant cette période complexe pour nos entreprises, nous faisons et ferons notre maximum pour toujours mieux vous conseiller, vous accompagner et vous défendre!

Bien cordialement,

Le Président Vincent PEREZ

Atelier en visioconférence

Mercredi 2 décembre

18h00

Animé par
Nicolas JINGEAUX
Conseiller Professionnel
QUALIGAZ



Rien plus qu'un certificat de conformité

Ensemble, soyons acteurs de notre avenir,

ambitieux pour nos entreprises et fiers de nos <u>valeurs professionnelles</u>

IMPORTANT: Les inscrits recevront un lien avec les codes et la procédure de connexion le lundi 30 novembre avant 12h. Cette chambre de visio-conférence étant la propriété du réseau U2P Occitanie, il est formellement interdit d'y accéder en dehors de la date et de l'horaire indiqué. Toutefois, vous pourrez tester la connexion dans la 1/2 heure qui précède notre visioconférence, le mercredi 2 décembre 2020 à partir de 17h30.

union des entreprises de l'Arièce

Organisation membre de l'